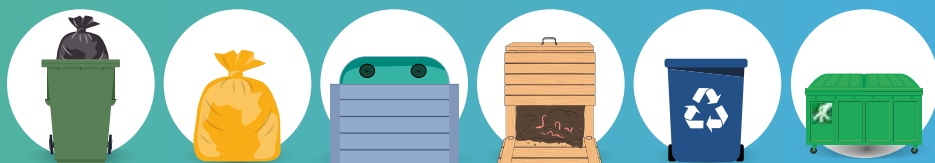


édition 2024

GUIDE DU TRI DES DÉCHETS

Communauté de Communes Côtes de Meuse/Woëvre



Bien triés, vos déchets
ont de la ressource !

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.


CÔTES DE MEUSE WOËVRE
communauté de communes



POURQUOI TRIER ?

Bien triés, les déchets sont recyclés, changent de nature, se transforment en ressources parfois même jusqu'à l'infini, comme le verre.

Trier c'est facile,

c'est juste une **question d'habitude**. Ce **geste simple** permet de sauvegarder l'environnement, tout en maîtrisant les dépenses liées aux traitements des déchets. Trier c'est aussi donner la possibilité à nos déchets de vivre une nouvelle vie.

Trier c'est utile,

pour **protéger l'environnement**, en luttant contre la pollution de l'eau, de l'air et du sol. Le recyclage contribue à la limitation de l'enfouissement de nos déchets !

Trier c'est essentiel,

pour **réduire les coûts de collecte** et de traitement des déchets.

Si vous avez un doute, jetez-le dans votre poubelle à ordures ménagères. Vous éviterez une erreur de tri qui conduirait au rejet de votre sac jaune tout entier !

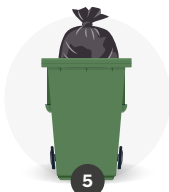
SOMMAIRE



QUELQUES RÈGLES



QUESTIONS/RÉPONSES



DANS LE SAC GRIS



DANS LE SAC JAUNE



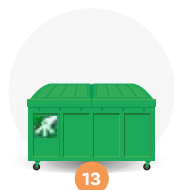
DANS LE COMPOSTEUR



DANS LE CONTENEUR À VERRES



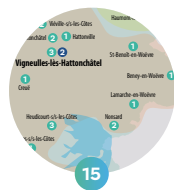
EN COLLECTEUR DÉDIÉ



EN DÉCHETTERIE



RECYCLERIE



CARTE DES BENNES ET DÉCHETTERIES

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER



Suite à un jour férié, les jours de collecte sont décalés le mercredi de la même semaine.

(se reporter au calendrier envoyé en début d'année)



FACILITONS LE TRAVAIL DES ÉBOUEURS

Dans toutes les communes, il existe des points de collecte où sont regroupés les bacs afin de simplifier le travail des éboueurs et de limiter les arrêts répétés !

Et pour faciliter la prise en main des poubelles lors de la collecte, veuillez à les positionner avec les poignées tournées du côté de la voirie.



Les déchets doivent être déposés dans des sacs poubelle fermés avant d'être mis dans le bac.



Les sacs jaunes sont à retirer à la mairie de la commune où les usagers résident.



À NOTER !

Le bac doit être présenté la veille au soir de la collecte, et rentré après la collecte.

Chaque habitant est responsable du nettoyage de son bac.
En cas de détérioration (ou vol) du bac, veuillez contacter le service environnement de la codecom au **03 29 90 69 09**

QUESTIONS / RÉPONSES



Je suis nouveau sur le territoire, à qui dois-je demander une poubelle ?

Je contacte
Bastien L'ESPAIGNOL
Codecom Côtes Woëvre/Woëvre
au 03.24.40.64.04
à environnement@cc-cotesdemeuse-woevre.fr

Quand dois-je sortir ma poubelle ?



Tous les 15 jours, les lundi, mardi, jeudi ou vendredi selon votre commune. Pour connaître le jour exact,

vous devez vous référer au calendrier de ramassage distribué par la codecom.

< Calendrier disponible ici
<http://www.cc-cotesdemeuse-woevre.fr/fr/information/186/tri-selectif>



Où dois-je mettre mon bac et les sacs de tri ?



Votre bac doit être placé avec les autres bac du quartier, au point de collecte de votre rue, avec les sacs jaunes posés à côté.

Comment suis-je facturé ?



2 fois par an, le centre des finances publiques vous envoie une facture. Vous pouvez la régler sur internet sur payfip.gouv.fr ou par virement bancaire, carte bancaire ou chèque à l'ordre du Trésor Public.

Si je quitte le territoire, que dois-je faire ?

- > Rendre la carte de la déchetterie (pour les concernés).
- > Appeler la Codecom et la mairie de mon lieu d'habitation et les avvertir de mon départ.

Je veux aller en déchetterie, comment ça se passe ?

Il y a 5 déchetteries sur le territoire : Vigneulles, Bernécourt, Charey, Chauvencourt et Vignot (voir la cartographie page 14). Selon votre lieu de résidence vous avez accès à l'une d'elle.

• Pour l'accès à la déchetterie de Vigneulles :

l'accès est gratuit jusqu'à 1 m³ pour les particuliers et professionnels (artisans, commerçants, agriculteurs...). Au delà d'1 m³ et jusqu'à 3 m³, l'accès à la déchetterie nécessite un ticket à 25 € le passage, en vente à la CODECOM.

Pour les autres habitants de la codecom, des conventions avec les déchetteries voisines sont signées pour y avoir accès.

• Pour les communes de Bouconville-sur-Mad, Lahayville, Rambucourt, Richécourt et Xirvay Marvoisin il y a un accès à la déchetterie de Bernécourt.

• Pour les communes de Jonville-en-Woëvre, Haumont-les-Lachaussée, Lachaussée et Hadonville, il y a un accès à la déchetterie de Charey (uniquement sur rendez-vous au 03 83 81 91 69).

• Pour les communes de Lamorville, Spada, Apremont, Saint-Agnant, Marbotte et Loupmont, il y a un accès à la déchetterie de Chauvencourt (accès avec carte uniquement).

• Pour les communes de Liouville, Saint-Julien, Girauvoisin, Géville, Gironville, Jouy-sous-les-Côtes, Corniéville, Fréméréville et Broussey -Raulecourt, il y a un accès à la déchetterie

Horaires d'ouvertures et infos

sur le site de la codecom :
www.cc-cotesdemeuse-woevre.fr/fr/information/185/dechetterie



DANS LE SAC GRIS

les ordures ménagères résiduelles (OMR)

liste non exhaustive



Sont acceptés :

- ✓ **déchets ménagers** : débris de verre ou de vaisselle, cendres, chiffons, balayures et résidus divers ;
- ✓ **déchets d'hygiène** : cotons démaquillants, cotons tiges, serviettes hygiéniques, couches ;
- ✓ **petits objets en plastique** : stylo, rasoir, brosse à dents...,
- ✓ **masques** de protection.

EN SAC RÉSISTANT ET BIEN FERMÉ,
vos ordures ménagères sont à déposer dans les bennes
vertes mises à votre disposition par la Codecom.



Sont interdits :

- ✗ **déchets provenant de la préparation des aliments** comme les restes de repas
> au composteur* ;
- ✗ **déchets verts et gravats**
> en déchetterie, dans les bennes dédiées ;
- ✗ **déchets toxiques et médicaments**
> en déchetterie, rapprochez-vous du gardien ;
- ✗ **objets trop lourds ou volumineux**
> en déchetterie dans la benne dédiée (voir localisation en page 10) ;
- ✗ **vêtements et produits textiles**
> dans les bornes à vêtement ;
- ✗ **déchets faisant l'objet d'une collecte spécifique** : déchets recyclables secs, verre, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
> en déchetterie, rapprochez-vous du gardien ;
- ✗ **cadavres des animaux**
> bénéficient d'un circuit de collecte et de traitement spécifique.

*Suite à la loi sur les bio-déchets en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune vous aide à acquérir un composteur à un tarif très avantageux, plus d'infos en page 9.

DANS LE SAC JAUNE

Les déchets d'emballages recyclables

liste non exhaustive



Sont acceptés :

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUES

- ✓ **Bouteilles et flacons avec leur bouchon**, tube de dentifrice, pots (crème, rillettes...), pot de yaourt, barquette jambon, barquette de viande polystyrène, film plastique, barquette de beurre....



LES PAPIERS ET CARTONS

- ✓ journaux, magazines, revues, prospectus publicitaires, catalogues ;
- ✓ papiers blancs ou de couleur, enveloppes (avec ou sans fenêtre) ;
- ✓ affiches publicitaires, plans, cartes postales ;
- ✓ briques alimentaires, cartonnettes (briques de lait, de jus de fruit, de soupe, suremballage de yaourt, cartons à pizza même souillé, etc.).



LES EMBALLAGES EN MÉTAL

- ✓ boîtes de conserve et canettes de boisson;
- ✓ emballages métalliques et aluminium (paquet de chips, gourde compote, capsules de café, aérosol vide,...).



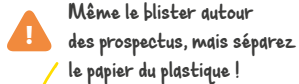
Sont interdits :

- ✗ objets en plastique non recyclables : cassettes VHS, jouets, boîtes de conservation, tuyaux d'arrosage, rasoir jetable, stylos, jouets, pot en plastique de jardinerie, etc...





« Le guide du tri », l'appli qui vous facilite le tri au quotidien.
Obtenez les consignes de tri locales à partir de votre code postal.
< Téléchargez gratuitement l'appli en scannant le QRcode

[illegible]

! Emballage toujours vidé !



Pliez les cartons et cartonnettes. Si trop volumineux, les déposer en déchèterie.

DANS LE CONTENEUR À VERRES

en point d'apport volontaire



**Sont acceptés en vrac
dans le conteneur :**

- ✓ **bouteilles, bocaux et pots** (bocal de confiture, pot en verre de yaourt, etc.) ménagers exempts de produits toxiques, et vidés, inutile de les rincer.

Sont interdits :

- ✗ **bouchons et capsules** des récipients cités ci-dessus ;
- ✗ **ampoules** électriques ;
- ✗ **vitres et miroirs** ;
- ✗ **seringues** ;
- ✗ **vaisselle**, verre à eau, verre à vin, faïence, terre cuite...



Les bouchons en liège ou plastique se mettent à la poubelle (sac gris).



Les capsules, bouchons à vis et couvercles en métal se trient dans les sacs jaunes !

LE CHIFFRE

53

Conteneurs à verre sur tout le territoire. Il y a en un forcément tout près de vous... Voir la carte en page 14



**Le verre se recycle
à l'infini !**

Source : ecogeste.fr

Quelques conseils !

- > Videz les verres
- > Retirez les couvercles (mettez-les dans le sac jaune à emballages)
- > Ne les lavez pas
- > N'y déposez pas votre vaisselle en verre
- > Dépôts interdits de 22h à 8h (par respect du voisinage)

DANS LE COMPOSTEUR

les déchets organiques

liste non exhaustive

À la maison comme au jardin, vous produisez des déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies...). **Vous pouvez les valoriser et les recycler vous-même grâce au compostage pour leur offrir une nouvelle vie !**

Sont acceptés :

- ✓ **Déchets de cuisine** : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, agrumes (en quantité limitée), fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc ;
- ✓ **déchets de jardin** : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, petits branchages, etc ;
- ✓ **certains déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois éteintes, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

À NOTER !

Vous pouvez acquérir un composteur à tarif préférentiel auprès de votre Codecom. 400 L. en plastique ou 300 L. en bois.

Renseignez-vous au
03 29 90 69 09



Les déchets organiques composent 40 à 60 % de votre poubelle d'ordures ménagères.

En les recyclant vous-même grâce au compostage, vous réduisez votre poubelle et faites du bien à vos plantations !



Sont interdits :

- ✗ **Produits synthétiques non biodégradables** : verre, métaux, plastiques, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur... ;
- ✗ **couches-culottes** : elles ne sont pas entièrement biodégradables ;
- ✗ **bois vernis ou peints** : les bois de menuiserie ou de charpente, presque toujours traités chimiquement ;
- ✗ **produits chimiques** (huile de vidange...) de façon générale.

Nombre de ces déchets peuvent être recyclés, déposez-les dans les bacs adéquats ou en déchèterie.

Bon à savoir !

NE BRÛLEZ JAMAIS LES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets de jardin (c'est pourquoi il faut les recycler soit dans son composteur, soit en déchetterie !). C'est une source de nuisance : odeurs, fumées et production de polluants, dont des particules fines dangereuses pour la santé.



DANS LES COLLECTEURS DÉDIÉS

TEXTILES ET CHAUSSURES

En benne «Le Relais»

Déposez-les dans les bennes « Le Relais » prévues à cet effet (voir carte page 14). Selon son état, le textile collecté sera soit réutilisé, soit recyclé, soit valorisé.

- ✓ **Vous pouvez y mettre** : vêtements, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie (sacs à main, ceintures). Même les chaussettes trouées et les peluches peuvent y être déposées !
- ✗ **En revanche, il est interdit** d'y déposer des vêtements mouillés et souillés, chiffons sales et humides, moquettes, produits non textiles, matelas et sommiers, toiles cirées, tapis, rideaux...



Mettez vos textiles en sac fermé de moins de 30 litres.



ASTUCE : Vous pouvez aussi réutiliser vos vieux textiles comme chiffons ! Pensez-aussi aux friperies pour vos textiles encore convenables mais que vous ne souhaitez plus porter !



PILES

En collecteur dédié

Dans les bornes identifiées, situées généralement à l'entrée des magasins (3 sur le territoire de la Codecom, à l'école de Vigneulles, à la Codecom et au supermarché Colruyt de Vigneulles).

Tous les magasins qui commercialisent des piles sont tenus de reprendre gratuitement les piles et batteries usagées et notamment les enseignes de la distribution alimentaire, bricolage ou électronique.

La déchetterie est également point de collecte, tout comme certaines entreprises ou lieux publics (mairie, codecom).



Même les petites batteries de type smartphone !



LE CHIFFRE

Entre 200 et 7 000 ans

C'est le temps qu'une pile met à se dégrader totalement en polluant fortement au passage.



AMPOULES

En collecteur dédié

Dans les bornes identifiées, situées généralement à l'entrée des magasins revendeurs d'ampoules (2 sur le territoire de la Codecom, au supermarché Colruyt et déchetterie de Vigneulles), ainsi que dans les **déchetteries** du territoire.



DÉCHETS DE SANTÉ

En pharmacie et pôle de Santé

Les déchets de santé (piquants, coupants ou tranchants) présentent un risque pour la sécurité sanitaire et la protection de l'environnement. C'est la raison pour laquelle **il ne faut pas les jeter dans le bac d'ordures ménagères** ou d'emballages et papiers.

Plus d'informations : www.dastri.fr

Toutes les pharmacies sont tenues de récupérer les médicaments non utilisés, périmés ou non (sauf les produits vétérinaires, de parapharmacie, les compléments alimentaires, les dispositifs médicaux..).

Plus d'informations : www.cyclamed.org



© Dastri

RADIOGRAPHIES

En collecteur dédié ou chez le radiologue

- ✓ Au pôle de santé de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, 22 rue R. Poincaré.



Un doute ?

« Le guide du tri », l'appli qui vous facilite le tri au quotidien.
Obtenez les consignes de tri locales à partir de votre code postal.
< Téléchargez gratuitement l'appli en scannant le QRcode !

EN COLLECTEUR DÉDIÉ

EN DÉCHETTERIE

CONSOMMABLES D'IMPRESSION

En collecteur dédié en déchetterie



Votre territoire s'est engagé auprès d'un prestataire pour le recyclage des consommables d'impressions : **LVL Proxy, une société engagée pour la protection de l'environnement mais également dans les causes solidaires**, depuis 2009, elle soutient l'association Enfance & Partage pour laquelle elle reverse un don à chaque cartouche collectée.

✓ Sont acceptés :

Tous les consommables issus de tous systèmes d'impressions (photocopieurs, imprimantes, fax et multifonctions), voir la liste ci-dessous non exhaustive :



cartouches laser

cartouches à ruban



photorécepteurs
tambours



bidons de recharge toner
et bacs de récupération



cartouches de
machines à affranchir



cartouches jet d'encre



1
cartouche
réutilisable



=



enfance & partage

1
don

Bon à savoir !



LE CHIFFRE

220 kg
de cartouches
collectées en moyenne
par an dans
une déchetterie !

Source : lvlproxy.fr

EN DÉCHETTERIE



Le territoire compte 5 déchetteries :
Vigneulles, Bernécourt, Charey,
Chauvencourt et Vignot (voir page 15).



Horaires et jours d'ouvertures sur :
www.cc-cotesdemeuse-woevre.fr/fr/information/185/dechetterie
Ou flashez ce QRcode !

Vos déchets sont répartis dans des bennes différentes, en fonction de leur nature (déchets verts, gravats, ...), leur volume (ferailles, vieil électroménager, ...) ou de leur toxicité (piles, solvants, ...). **Les déchetteries permettent de valoriser les matériaux ou de les éliminer dans des conditions respectueuses de l'environnement.**

✓ Sont acceptés :



Encombrant tout-venant



Bois



Cartons



Déchets verts
Ils seront transformés en compost.



Ferrailles et métaux non ferreux



Gros électroménager
Réfrigérateurs, chauffe-eau, machine à laver, etc.



Petits appareils
Fours micro-ondes, TV, perceuses, imprimantes, robots, etc.



Ampoules



Huiles moteur
Les bidons d'huile vides sont regroupés ici pour un traitement à part.



Batteries/ piles



Produits dangereux
Peinture, produits ménagers, produits chimiques et même produits non identifiés.



Huile de friture



Gravats inertes



Vêtements



Verre



Cartouche d'encre et toner d'impression

✗ **Sont interdits :** ordures ménagères, industriels, déchets carnés, déchets hospitaliers et de laboratoire, explosifs, de santé, déchets amiantés, bouteille de gaz et pneus.

VOUS N'EN AVEZ PLUS BESOIN ?

DÉPOSEZ LE DANS L'ESPACE RECYCLERIE DE VOTRE DÉCHETTERIE

NOUVEAU SERVICE

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS INUTILES ET EN BON ÉTAT, EN LES DÉPOSANT EN DÉCHETTERIE (VIGNEULLES ET CHAUVONCOURT)

La Communauté de Communes des Côtes de Meuse/Woëvre a signé une convention avec l'ACI* « Les Compagnons du Chemin de vie » l'autorisant à récupérer du matériel destiné à être jeté, dans le but de les récupérer afin de les remettre en état et de les proposer ensuite à la vente dans leurs magasins.

Cette opération a pour but de recycler, revaloriser et donc de réduire les déchets en offrant une seconde vie à ces **objets récupérés dans les déchetteries de Vigneulles-lès-Hattonchâtel et de Chauvencourt. Seuls les objets en bon état sont repris et selon la liste (non exhaustive) suivante :**

✓ **Objets divers** : bibelots, matériel de puériculture, instruments de musique, brouette, bac à fleurs, valise, lampe, cage d'animaux, etc.

✓ **Vaisselle** : assiette, verre, plat, casserole, cocotte-minute, etc.

✓ **Articles de loisirs** : jouets, poupée, jeu de société, puzzle, livres et revues, etc.

✓ **Outils** : seau, escabeau, petit outillage à main, carrelage, peinture en pot non utilisée, papier peint en rouleau complet.

✓ **Electroménager ne contenant pas de substances dangereuses** : four traditionnel, four à micro-ondes, réfrigérateur, machine à laver, congélateur, aspirateur, robot ménager, petit appareil électrique, téléphonique, tondeuse à gazon, perceuse...

✓ **Mobilier** : armoire, table, chaise, bureau, fauteuil, étagère, cadre de lit, etc.

✓ **Cycles** (même endommagé) : vélos, tricycle, trottinette.

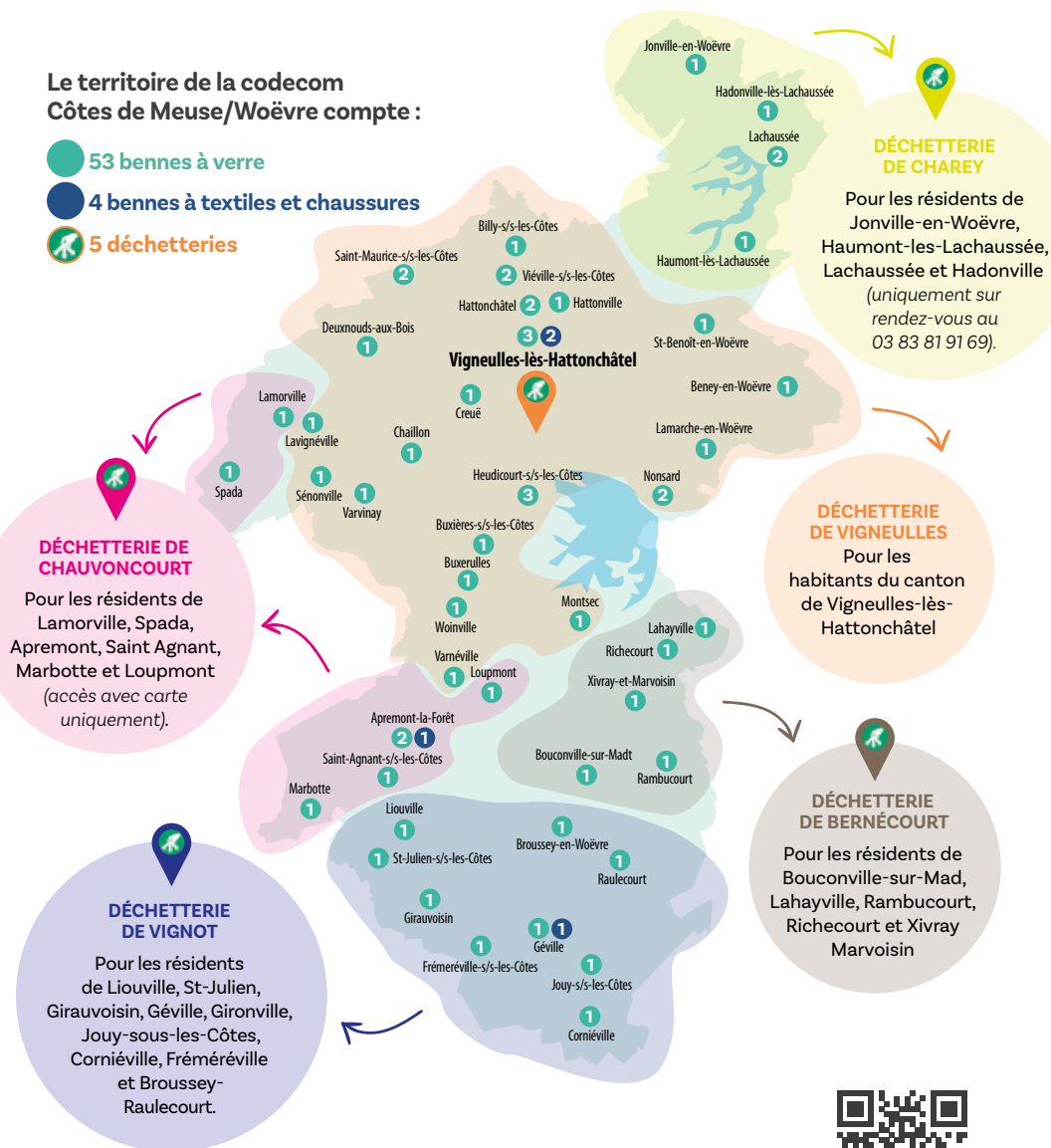


*Une Association Chantier d'Insertion (ACI), offre une étape clé sur le parcours du retour à l'emploi, en articulant le temps de présence des salariés autour de 5 temps forts que sont : l'emploi, la production, la formation, l'accompagnement, le développement local et le partenariat.

LE TRI PROCHE DE VOUS !

Le territoire de la codecom
Côtes de Meuse/Woëvre compte :

-  53 bennes à verre
-  4 bennes à textiles et chaussures
-  5 déchetteries



POUR CONNAÎTRE LES HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA CODECOM, RUBRIQUE ENVIRONNEMENT



Attention : Il y a des horaires d'hiver et d'été qui se mettent en place au changement d'heures.



Du Flashez ce QRcode !

LES LOGOS ENVIRONNEMENTAUX

Comment s'y retrouver ?



PEFC, FSC

On retrouve les marques PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) et FSC (Forest Stewardship Council) sur les papiers, enveloppes, emballages en carton, meubles, etc.

Elles garantissent que le produit est fabriqué de manière responsable : parce qu'il vient de bois issu de forêts gérées durablement ou parce qu'il contient de la matière recyclée.



L'écolabel Européen et NF Environnement

Ils garantissent que **l'impact sur l'environnement d'un produit ou d'un service** (consommation d'eau, d'énergie, de CO2 ...) **est réduit tout au long de son cycle de vie, de sa fabrication jusqu'à sa fin de vie.**



Tidy man

Ce ne donne aucune information sur le caractère recyclable ou non d'un emballage. Il a **simplement pour but d'inciter à jeter les emballages dans une poubelle et pas sur la voie publique.**



L'Info-tri et Triman

L'Info-tri indique la règle de tri précise pour chaque élément qui compose un emballage et pour les papiers. Elle se décline en différentes versions : couleurs, avec ou sans message d'incitation, etc.

Le logo réglementaire Triman développé par l'ADEME est apposé sur les produits ou emballages qui font l'objet d'une collecte séparée (via le bac de tri, des points de collecte, en magasin ou en déchetterie). Par exemple, il est présent sur tous les emballages qui se trient, associé à l'Info-tri, ou qui peuvent être réemployés, associé à l'Info-réemploi.



Les logos Alu, Verre, Acier

Un logo affichant une bouteille entourée de deux flèches indique que le verre est valorisable et qu'il doit être jeté dans un container spécifique.

Il en va de même pour les sigles représentant un aimant (signe que le produit a été conçu avec de l'acier recyclable) ou le mot « alu » cerné par deux flèches.



Le ruban de Möbius

Symbole universel du recyclage depuis 1970, cette représentation de l'infini signifie que **l'emballage est recyclable.**

Quand le sigle affiche un pourcentage en son centre, il indique alors la quantité de matières recyclées utilisées pour fabriquer le produit.



Le Point Vert

Il indique que **l'entreprise qui vend le produit participe financièrement à la collecte, au tri et à la valorisation de son emballage.**

Ce logo va disparaître car son apposition n'est plus obligatoire depuis 2017 en France. **Attention, le Point vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable.**



La poubelle barrée

Ce logo signifie qu'il ne faut pas jeter le produit à la poubelle mais dans des points de collecte spécifiques (magasins, déchetteries) pour qu'il soit recyclé. On le trouve par exemple sur les équipements électriques et électroniques, comme les ampoules.



Retrouvez également des informations complémentaires, ainsi que les règlements sur le site internet de la codecom, rubrique environnement :

www.cc-cotesdemeuse-woevre.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTES DE MEUSE/WOÈVRE -
22, rue Raymond Poincaré, 55210 VIGNEULLES-LÈS-HATTONCHÂTEL,
immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous
le numéro 200 034 874 00012, agissant en sa qualité de Communauté de
communes. Création et conception : isabelle-bomey.com - Illustrations :
Freepik. Mars 2024 - Imprimé en France - Tirage 4000 exemplaires.

CIITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.


CÔTES DE MEUSE/WOÈVRE
communauté de communes

